



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Lundi 5 novembre, à 19 h 30
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et Mme Sophie Perreault (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général, trésorier et greffier adjoint, Gaétan Bussières, du directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brulé et de la technicienne en administration et adjointe au greffe, Mme Mélanie Poirier.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19h36, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoit que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

535-11-18

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1 Mot du Maire

2 Ouverture de la séance ordinaire

3 Adoption de l'ordre du jour

4 Adoption des procès-verbaux antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

4.2 Séance extraordinaire du 22 octobre 2018 à 19 h 30

4.3 Séance extraordinaire du 22 octobre 2018 à 20 h 25

5 Trésorerie

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes des bordereaux datés le 18 octobre et le 1^{er} novembre 2018

- 5.2 Dépôt – Rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021
- 5.3 Dépôt – Deux états comparatifs des revenus et dépenses
- 5.4 Autorisation de dépense – Participation au Rendez-vous d'automne du Réseau BIBLIO
- 5.5 Autorisation de dépense – Participation au Grand rassemblement des tout-petits du Carrefour action municipale et famille
- 6 Avis de motion**
- 6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer la note 1 des grilles de spécifications H-11, H-19 et H-22 et à retirer le « X » des grilles de spécifications C-34, C-35, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102, H-103, C-105 et C-106, de la classe H-4 « Multifamiliale I »
- 6.2 Avis de motion - Règlement de zonage (352) de manière à modifier les limites de la Zone C-35 afin d'y inclure le lot 4 368 279
- 6.3 Avis de motion – Règlement numéro 596-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019
- 7 Dépôt des projets de règlement**
- 8 Adoption de règlements**
- 8.1 Règlement numéro 580-17 sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 404 et toutes ses modifications subséquentes
- 8.2 Règlement numéro 585-17 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 571-17
- 8.3 Règlement numéro 597-18 encadrant l'usage du cannabis
- 9 Administration**
- 9.1 Calendrier des séances publiques pour l'année 2019
- 9.2 Commissaire à l'assermentation – Mme Mélanie Poirier pour la Ville de Shannon
- 10 Gestion contractuelle**
- 10.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Production et distribution du journal municipal Shannon Express
- 10.2 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Camion FORD 250 pour le Service des travaux publics
- 10.3 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Camion FORD 150 pour le Service des travaux publics
- 10.4 Autorisation de demande de prix sur invitation – Construction d'un kiosque d'accueil pour le site des loisirs
- 10.5 Autorisation de demande de prix sur invitation – Aménagement d'un décor de Noël extérieur
- 10.6 Octroi d'un contrat à l'entreprise CWA Mécanique de procédé pour les travaux et fournitures nécessaires à l'automatisation du poste de suppression Donaldson
- 10.7 Octroi d'un contrat à l'entreprise Réfrigération AC/SC pour des travaux d'entretien préventif des systèmes de chauffage et de climatisation pour l'Hôtel de Ville, le Centre communautaire et la bibliothèque PVC 003-18
- 10.8 Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
- 10.9 Autorisation de procéder à la disposition de divers biens auprès d'organismes à but non lucratif
- 10.10 Autorisation de procéder à la disposition de divers biens en métal rendus à leur fin de vie utile – Commerçant le plus offrant
- 10.11 Autorisation de procéder à la destruction de divers biens rendus à leur fin de vie utile
- 10.12 Modification – Résolution 520-10-18 « Modification du niveau de déneigement de la côte Hillside et des rues en zones scolaires au contrat de l'entreprise NASCO Inc. et du paiement en conséquence » et ajout du déneigement au niveau 1 de la côte de la rue Griffin
- 10.13 Autorisation de demande de prix sur invitation – Élaboration d'un plan municipal de sécurité civile pour le Service de la sécurité publique
- 11 Urbanisme**
- 11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 31 octobre 2018
- 11.2 Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux
- 11.3 Dépôt – Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme – 2 et 30 octobre 2018
- 11.4 Demande de dérogation mineure DM2018-00017 concernant le lot 4 745 083 situé au 7000, route de Fossambault dans la zone F-68
- 11.5 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 2018-00018 concernant le lot 4 368 385 situé au 15 à 19, rue Saint-Patrick dans la zone C-36
- 11.6 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 2018-00019 concernant le lot 4 368 386 situé au 25, rue Saint-Patrick dans la zone C-36
- 12 Loisirs, communications et vie communautaire**
- 12.1 Ouverture de pistes de ski de fond pour la saison 2018-2019 – Droit de passage sur le lot 4 366 576

12.2 Ouverture de pistes de ski de fond pour la saison 2018-2019 – Droit de passage sur les lots 4 735 257,4 735 256 et 4 366 577

13 Greffe

13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 30 octobre 2018

13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement

14 Travaux publics

14.1 Signalisation d'interdiction de circuler sur une portion de la rue de Kilkenny - Lot 4 745 872

14.2 Rue Birch - Installation d'un dos d'âne permanent

14.3 Autorisation d'un barrage routier sur la rue Chapman – Événement « Santa Run » organisé par l'école Dollard-des-Ormeaux

14.4 Déneigement - Trottoir rue Ladas

15 Sécurité publique

15.1 Entérinement et dépôt du Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 2 du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier de 2016

15.2 Actions de préparation aux sinistres - Programme d'aide financière – VOLET 1

15.3 Actions de préparation aux sinistres - Programme d'aide financière – VOLET 2

16 Ressources humaines

16.1 Levée de probation de M. Marc-Étienne Tremblay, au poste d'inspecteur en bâtiment

16.2 Levée de probation de M. Émile McCarthy, poste de directeur du Service de la sécurité publique

16.3 Politique de gestion des ressources humaines - Mise à jour

17 Correspondance

18 Suivi des dossiers des élus

19 Divers

20 Période de questions

21 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

536-11-18

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 1^{er} octobre 2018, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

537-11-18

4.2 Séance extraordinaire du 22 octobre 2018 à 19 h 30

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 22 octobre 2018 à 19 h 30 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2018 à 19 h 30 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

538-11-18

4.3 Séance extraordinaire du 22 octobre 2018 à 20 h 25

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 22 octobre 2018 à 20 h 25 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2018 à 20 h 25 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

5 TRESORERIE

539-11-18

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes des bordereaux datés le 18 octobre et le 1^{er} novembre 2018

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 18 octobre 2018 au montant total de 251 029,49 \$;
- 2) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 1^{er} novembre 2018 au montant total de 972 912,15 \$;

- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Documents déposés : 539-11-18

540-11-18 **5.2 Dépôt – Rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint certifie la réception du rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021 le 29 octobre 2018, émis par le Groupe Altus et en fait le dépôt.

Document déposé : 540-11-18

541-11-87 **5.3 Dépôt – Deux états comparatifs des revenus et dépenses**

Considérant l'article 105.4 LCV qui prévoit que le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenu au moins 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs des revenus et des dépenses, datés le 31 octobre 2018.

Documents déposés : 541-11-18

542-11-18 **5.4 Autorisation de dépense – Participation au Rendez-vous d'automne du Réseau BIBLIO**

Considérant le souhait du Conseil de permettre la participation de la représentante à la journée de formation organisée par l'organisme Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, le 10 novembre 2018, à l'Hôtel Plaza de Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement du coût d'inscription 25 \$ et des frais de déplacement à l'Hôtel Plaza de Québec pour la représentante auprès du Réseau Biblio, Mme Francine Girard ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

543-11-18 **5.5 Autorisation de dépense – Participation au Grand rassemblement des tout-petits du Carrefour action municipale et famille**

Considérant le souhait du Conseil de permettre la participation d'un membre du Comité des loisirs et de la vie communautaire au *Grand rassemblement des tout-petits* organisé par le Carrefour action municipale et famille, les 20 et 21 novembre 2018, au Centre des congrès de Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement du repas et des frais de déplacement au Centre des congrès de Québec pour la participation de Mme Francine Girard au *Grand rassemblement des tout-petits* ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6 AVIS DE MOTION

- 544-11-18 **6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer la note 1 des grilles de spécifications H-11, H-19 et H-22 et à retirer le « X » des grilles de spécifications C-34, C-35, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102, H-103, C-105 et C-106, de la classe H-4 « Multifamiliale I »**

Considérant que la Ville est dans un processus de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier et de révision du plan et des règlements d'urbanisme ;

Considérant l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que le délai de 60 jours de l'avis de motion précédent se termine le 4 novembre 2018 ;

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil le Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer la note 1 des grilles de spécifications H-11, H-19 et H-22, et à retirer le « X » des grilles de spécifications C-34, C-35, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102, H-103, C-105 et C-106, de la classe H-4 « Multifamiliale I » ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 545-11-18 **6.2 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier les limites de la Zone C-35 afin d'y inclure le lot 4 368 279**

Considérant qu'une demande de modification au Règlement de zonage (352) a été déposée ;

Considérant que la Ville est dans un processus de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier et de révision du plan et des règlements d'urbanisme ;

Considérant l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier les limites de la Zone C-35 afin d'y inclure le lot 4 368 279 ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 546-11-18 **6.3 Avis de motion – Règlement numéro 596-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Mme Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 596-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

Aucun élément traité ce mois-ci.

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

- 547-11-18 **8.1 Règlement numéro 580-17 sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 404 et toutes ses modifications subséquentes**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 4 septembre 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 580-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

548-11-18

8.2 Règlement numéro 585-17 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 571-17

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 1^{er} octobre 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 585-17 comme s'il était tout au long récité ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

549-11-18 **8.3 Règlement numéro 597-18 encadrant l'usage du cannabis**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 597-18 comme s'il était tout au long réitéré ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9 ADMINISTRATION

550-11-18 **9.1 Calendrier des séances publiques pour l'année 2019**

Considérant l'article 319 de LCV qui stipule que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui vient ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De fixer la date des séances publiques du conseil municipal de Shannon pour l'année 2019 comme suit :

Séances ordinaires :

Lundi 14 janvier	Mardi 2 juillet
Lundi 4 février	Lundi 5 août
Lundi 11 mars	Mardi 3 septembre
Lundi 1 ^{er} avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

- 2) De tenir ces séances publiques à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, à 19 h 30 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer, à publier et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

551-11-18 **9.2 Commissaire à l'assermentation – Mme Mélanie Poirier pour la Ville de Shannon**

Considérant le nombre croissant de demande d'assermentation des citoyens de la Ville de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser Mme Mélanie Poirier, technicienne en administration et adjointe au greffe, à effectuer la demande l'autorisant à assermenter les gens sur le territoire de la Ville de Shannon conformément à la loi ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10 GESTION CONTRACTUELLE

552-11-18 **10.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Production et distribution du journal municipal Shannon Express**

ABROGÉE

**Résolution
434-09-19**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité de lancer un appel d'offres sur invitation pour la production et la distribution du journal municipal Shannon Express ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les fonctionnaires responsables à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la production et la distribution du journal municipal Shannon Express ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

553-11-18 **10.2 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Camion FORD 250 pour le Service des travaux publics**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité d'acquérir un camion FORD 250 pour le Service des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion FORD 250 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

554-11-18 **10.3 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Camion FORD 150 pour le Service des travaux publics**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité d'acquérir un camion FORD 150 pour le Service des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion FORD 150 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

555-11-18 **10.4 Autorisation de demande de prix sur invitation – Construction d'un kiosque d'accueil pour le site des loisirs**

ABROGÉE

017-01-19

Considérant le souhait du Conseil d'améliorer la fluidité de la circulation des usagers des infrastructures du Chalet des sports en déplaçant l'accueil dans un kiosque chauffé, muni de deux guichets et mobile ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les fonctionnaires responsables à procéder au lancement d'une demande de prix sur invitation pour la construction d'un kiosque d'accueil, mobile, muni de deux guichets et d'un système de chauffage, dont l'installation est prévue à la barrière d'accès près Chalet des sports ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

556-11-18 **10.5 Autorisation de demande de prix sur invitation – Aménagement d'un décor de Noël extérieur**

Considérant la volonté du Conseil de faire installer un décor de Noël près de l'enseigne de la Ville de Shannon au coin du boulevard Jacques-Cartier et de la rue Saint-Patrick ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les fonctionnaires responsables à procéder au lancement d'une demande de prix sur invitation auprès d'entreprises offrant un service de montage de décors thématiques (Noël) à l'intersection du boulevard Jacques-Cartier et de la rue Saint-Patrick, près de l'enseigne de la Ville de Shannon, comprenant la fourniture du matériel (3 sapins, lumières blanches et accessoires) et l'installation ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

557-11-18 **10.6 Octroi d'un contrat à l'entreprise CWA Mécanique de procédé pour les travaux et fournitures nécessaires à l'automatisation du poste de surpression Donaldson**

**ABROGÉE
Résolution
430-09-19**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la demande de prix DPD18-003 sur invitation ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres :

Entreprise	Prix (taxes non incluses)
CGR Procédés	13 650 \$
CWA Mécanique de procédé	6 965 \$
Hydro Experts	-

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise CWA Mécanique de procédé pour les travaux et les fournitures nécessaires à l'automatisation du poste de surpression Donaldson, au montant de 6 965 \$ (taxes non incluses), conformément à la soumission NP1810001, datée le 10 octobre 2018, jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 557-11-18

558-11-18 **10.7 Octroi d'un contrat à l'entreprise Réfrigération AC/SC pour des travaux d'entretien préventif des systèmes de chauffage et de climatisation pour l'Hôtel de Ville, la bibliothèque, le garage municipal et la caserne incendie**

PV CORRECTION

PVC 003-18 Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la demande de prix DPD18-004 concernant des travaux d'entretien préventif des systèmes de chauffage et de climatisation pour l'Hôtel de Ville, la bibliothèque, le garage municipal et la caserne incendie ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé une soumission conforme :

ENTREPRISE	1 an	3 ans	5 ans
	Montant (plus taxes)		
BONAIR SD inc.	1 250 \$	3 804 \$	6 430 \$
EXPAIR	-	-	-
Réfrigération AC/SC	1 076 \$	3 150 \$	6 150 \$

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Réfrigération AC/SC pour les travaux d'entretien préventif des systèmes de chauffage et de climatisation pour l'Hôtel de Ville, la bibliothèque, le garage municipal et la caserne incendie, au montant de 3 150 \$ (taxes non incluses), pour une durée de trois (3) ans, conformément au document, daté le 1^{er} octobre 2018, joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 558-11-18

559-11-18 **10.8 Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)**

Considérant que la Ville souhaite disposer de certains biens qui ne sont plus utiles, conformément à l'article 468.32.1 de la LCV ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à la vente des biens identifiés sur la liste jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 559-11-18

560-11-18 **10.9 Autorisation de procéder à la disposition de divers biens auprès d'organismes à but non lucratif**

Considérant que la Ville souhaite disposer de certains biens qui ne sont plus utiles, conformément à l'article 28 (1.1) de la LCV stipulant, entre autres, que la cession à titre gratuit ne peut être faite qu'au profit d'un organisme à but non lucratif ;

Considérant la recommandation de la Coordinatrice des loisirs et de la vie communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à la disposition gratuite de divers biens identifiés sur la liste jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, auprès d'organismes à but non lucratif ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 560-11-18

561-11-18 **10.10 Autorisation de procéder à la disposition de divers biens en métal rendus à leur fin de vie utile – Commerçant le plus offrant**

Considérant que la Ville souhaite disposer de certains biens en métal rendus à leur fin de vie utile ;

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à la disposition de divers biens en métal identifiés sur la liste jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, auprès du commerçant le plus offrant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 561-11-18

562-11-18 **10.11 Autorisation de procéder à la destruction de divers biens rendus à leur fin de vie utile**

Considérant que la Ville souhaite se débarrasser de divers biens rendus à leur fin de vie utile ;

Considérant la recommandation de la Coordinatrice des loisirs et de la vie communautaire et de membres du Conseil ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à la destruction de divers biens rendus à leur fin de vie utile, identifiés sur la liste jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 562-11-18

563-11-18 **10.12 Modification – Résolution 520-10-18 « Modification du niveau de déneigement de la côte Hillside et des rues en zones scolaires au contrat de l'entreprise NASCO Inc. et du paiement en conséquence » et ajout du déneigement au niveau 1 de la côte de la rue Griffin**

PVC 002-19

009-01-19

Considérant qu'il y a lieu de retirer le point 1 de la Résolution 520-10-18 puisque la côte de la rue Hillside est déjà déneigée au niveau 1 ;

Considérant la nécessité d'ajouter le déneigement au niveau 1 de la côte la nouvelle rue Griffin ;

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De retirer le point 1 de la Résolution 520-10-18 « D'autoriser la modification au niveau de déneigement de la côte de la rue Hillside, présentement à 2, pour le faire passer au niveau 1, correspondant à 200 mètres » puisque cette côte est déjà au niveau 1 ;
- 2) D'autoriser la modification, pour la durée restante du contrat de l'entreprise NASCO Inc., du déneigement au niveau 1 de la côte de la rue Griffin correspondant à .320 mètres ;
- 3) D'autoriser le Service des finances à procéder au paiement de ces travaux en conséquence ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 563-11-18

564-11-18 **10.13 Autorisation de demande de prix sur invitation – Élaboration d'un plan municipal de sécurité civile pour le Service de la sécurité publique**

Considérant la nécessité d'élaborer un plan municipal de sécurité civile dans le cadre du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter la nouvelle réglementation édictée par le ministre de la Sécurité publique en vigueur le 9 novembre 2019 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les fonctionnaires responsables à procéder au lancement d'une demande de prix sur invitation pour l'élaboration d'un plan municipal de sécurité civile pour le Service de la sécurité publique ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

11 URBANISME

565-11-18 11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 31 octobre 2018

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose les « Rapports des permis et certificats » couvrant la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.

Documents déposés : 565-11-18

11.2 Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux

Aucune inscription n'apparaît sur le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* du mois de septembre 2018.

566-11-18 11.3 Dépôt – Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme – 2 et 30 octobre 2018

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose les procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) datés le 2 et 30 octobre 2018.

Documents déposés : 566-11-18

567-11-18 11.4 Demande de dérogation mineure DM2018-00017 concernant le lot 4 745 083 situé au 7000, route de Fossambault dans la zone F-68

Considérant la demande de dérogation mineure DM2018-00017 déposée par la propriétaire du lot 4 745 083 situé au 7000, route de Fossambault, zone F-68 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'un garage détaché ;

Considérant que le tableau 12 du *Règlement de Zonage* (352) stipule que la hauteur maximale des murs d'un garage détaché est de 3,5 mètres ;

Considérant que l'élément dérogatoire est le garage détaché projeté avec des murs d'une hauteur de 3,65 mètres ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que l'autorisation de cette dérogation ne semble pas causer de préjudice au voisinage ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de la séance de consultation publique tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu:

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2018-00017 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

568-11-18 11.5 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 2018-00018 concernant le lot 4 368 385 situé au 15 à 19, rue Saint-Patrick dans la zone C-36

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 2018-00018 déposée par la propriétaire du lot 4 368 385 situé au 15 à 19, rue Saint-Patrick, dans la zone C-36 ;

Considérant que cette demande vise la réalisation de travaux de rénovations extérieures et l'implantation d'une enseigne ;

Considérant que le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.) (341) stipule que la demande de permis de construction pour des modifications extérieures au bâtiment principal et qu'une demande de certificat d'autorisation pour le changement d'une enseigne existante doivent au préalable faire l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à cette demande, car les modifications proposées et la nouvelle enseigne respectent les critères fixés par le Règlement 341 dans les zones C-35 et C-36 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de P.I.I.A. 2018-00018 tel que recommandé par le CCU ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

569-11-18

11.6 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 2018-00019 concernant le lot 4 368 386 situé au 25, rue Saint-Patrick dans la zone C-36

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 2018-00019 déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire du lot 4 368 386 situé au 25, rue Saint-Patrick, zone C-36 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une nouvelle clôture pour remplacer l'ancienne ;

Considérant que le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.) (341) stipule que la demande de permis de construction d'un bâtiment secondaire doit au préalable faire l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) peut suggérer au conseil municipal des conditions d'approbation de la demande de P.I.I.A. ;

Considérant que le CCU est favorable à cette demande de P.I.I.A et recommande son acceptation au Conseil, conditionnellement au respect du point suivant :

- La portion de la clôture visible depuis la rue Saint-Patrick doit être munie de lattes de PVC ou d'un autre élément semblable afin de créer un écran visuel entre la cour arrière du bâtiment principal et la rue ;

Considérant que le CCU est favorable à cette demande, car la clôture proposée respecte les critères fixés par le Règlement 341 dans les zones C-35 et C-36 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu:

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de P.I.I.A. 2018-00019 sous condition du respect du point suivant, conformément à la recommandation du CCU :
 - La portion de la clôture visible depuis la rue Saint-Patrick doit être munie de lattes de PVC ou d'un autre élément semblable afin de créer un écran visuel entre la cour arrière du bâtiment principal et la rue ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

570-11-18

12.1 Ouverture de pistes de ski de fond pour la saison 2018-2019 – Droit de passage sur le lot 4 366 576

Considérant que la Ville souhaite ouvrir des pistes de ski fond pour la saison hivernale 2018-2019, conformément au plan des pistes joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;

Considérant que des portions de sentier se retrouvent sur des propriétés privées ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De permettre l'accès aux pistes de ski de fond, suivant la tarification en vigueur ;
- 2) De mandater le Service des travaux publics pour assurer l'entretien des pistes ;
- 3) D'assumer le paiement des droits de passage de 500 \$ pour la propriété de M. Wayne Lannin, correspondant au lot 4 366 576 ;
- 4) D'informer l'assureur de la Ville en conséquence ;
- 5) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 570-11-18

571-11-18

12.2 Ouverture de pistes de ski de fond pour la saison 2018-2019 – Droit de passage sur les lots 4 735 257,4 735 256 et 4 366 577

Considérant que la Ville souhaite ouvrir des pistes de ski fond pour la saison hivernale 2018-2019, conformément au plan des pistes joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;

Considérant que des portions de sentier se retrouvent sur des propriétés privées ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De permettre l'accès aux pistes de ski de fond, suivant la tarification en vigueur ;
- 2) De mandater le Service des travaux publics pour assurer l'entretien des pistes ;

- 3) D'assumer le paiement des droits de passage de 1 000 \$ pour la propriété de Mme Theresa Campbell King, correspondant aux lots 4 735 257, 4 735 256 et 4 366 577 ;
- 4) D'informer l'assureur de la Ville en conséquence ;
- 5) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 000-11-18

13 GREFFE

572-11-18 **13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 30 octobre 2018**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* pour la période du 1^{er} au 30 octobre 2018. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 572-11-18

573-11-18 **13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 573-11-18

14 TRAVAUX PUBLICS

574-11-18 **14.1 Signalisation d'interdiction de circuler sur une portion de la rue de Kilkenny - Lot 4 745 872**

Considérant l'état impraticable d'une portion de la rue de Kilkenny, lot 4 745 872 ;

Considérant le souhait du Conseil d'interdire toute circulation sur cette portion de la rue de Kilkenny, à l'extrémité du rond de virée, déjà délimitée par une barrière ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service des travaux publics de procéder à l'installation d'un panneau d'interdiction de circuler sur cette portion de la rue Kilkenny qui est une propriété publique accompagné d'un avertissement exemptant la Ville de toute responsabilité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 574-11-18

575-11-18 **14.2 Rue Birch - Installation d'un dos d'âne permanent**

Considérant que le conseil municipal a à cœur la sécurité des citoyens ;

Considérant la nécessité de faire respecter la limite de vitesse sur la rue Birch ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service des travaux publics de procéder à l'installation d'un dos d'âne permanent sur la rue Birch ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

576-11-18

14.3 Autorisation d'un barrage routier sur la rue Chapman – Événement « Santa Run » organisé par l'école Dollard-des-Ormeaux

Considérant la demande de Mme Adriana Kozanitis, enseignante de l'école Dollard-des-Ormeaux, pour ériger un barrage routier sur la rue Chapman pour la tenue d'une course « Santa Run » visant l'objectif d'amasser des fonds qui seront versés à la cause La Course du Grand Défi Pierre Lavoie pour le financement d'activités scolaires ;

Considérant que la course aura lieu le 1^{er} décembre 2018, entre 9 h et 11 h ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser, telle que déposée, la demande de barrage routier sur la rue Chapman, le 1^{er} décembre 2018 entre 9 h et 11 h, pour permettre la tenue de la course « Santa Run » organisée par l'école Dollard-des-Ormeaux ;
- 2) Que cette demande respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 3) Que la(les) responsable(s) tienne(nt) exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

577-11-18

14.4 Déneigement - Trottoir rue Ladas

Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

ABROGATION

636-12-18

Considérant la Résolution 557-10-17 « Ajout au contrat de l'Entreprise Mike-Denis Inc. – Nouvelle portion de trottoir rue Ladas » ;

Considérant que la direction générale a exposé au Conseil les tenants et aboutissants de ce dossier ;

Considérant la demande de prix pour le déneigement de la portion du trottoir rue Ladas ;

Considérant les prix soumis par les deux entreprises suivantes :

Entreprise	Prix (taxes non incluses)
L'Entreprise Mike Denis inc.	795.60 \$
Les Entreprises MFD inc.	1 000 \$

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer le contrat de déneigement du trottoir de la rue Ladas au plus bas soumissionnaire soit, l'Entreprise Mike Denis inc, au montant de 795.60 \$ (taxes non incluses) pour la saison hivernale 2018-2019 ;
- 2) De majorer cette entente de 2% pour les années subséquentes prévues au contrat ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

15 SECURITE PUBLIQUE

578-11-18 **15.1 Entérinement et dépôt du Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 2 du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier de 2016**

Considérant la réception du *Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 2 du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier de 2016* ;

Considérant la recommandation du Directeur du Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner et de déposer le *Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 2 du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier de 2016* ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 578-11-18

579-11-18 **15.2 Actions de préparation aux sinistres - Programme d'aide financière – VOLET 1**

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Considérant que la Ville souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

Considérant que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) Que la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 500 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 3 000 \$;
- 2) Que la Ville atteste que les renseignements contenus sur le formulaire sont exacts ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 579-11-18

580-11-18

15.3 Actions de préparation aux sinistres - Programme d'aide financière – VOLET 2

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Considérant que la Ville souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

Considérant que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) Que la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 5 000 \$;
- 2) Que la Ville atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas ;
- 3) Que la Ville atteste que les renseignements contenus sur le formulaire sont exacts ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 580-11-18

16 RESSOURCES HUMAINES

581-11-18

16.1 Levée de probation de M. Marc-Étienne Tremblay, au poste d'inspecteur en bâtiment

Considérant la Résolution 247-05-18 concernant l'embauche de M. Tremblay, datée le 7 mai 2018 ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur du développement durable et chargé de projet ;

En conséquence,

Sur proposition M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de M. Marc-Étienne Tremblay ;
- 2) D'octroyer la permanence à M. Tremblay au poste d'inspecteur en bâtiment, poste permanent à temps plein ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

582-11-18 **16.2 Levée de probation de M. Émile McCarthy, poste de directeur du Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 248-05-18 concernant la nomination de M. McCarthy au poste de directeur du Service de la sécurité publique, datée le 7 mai 2018 ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur général ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de M. Émile McCarthy ;
- 2) D'octroyer la permanence à M. McCarthy au poste de directeur du Service de la sécurité publique, poste permanent à temps partiel ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

583-11-18 **16.3 Politique de gestion des ressources humaines - Mise à jour**

Considérant la *Loi sur le cannabis* en vigueur à compter du 17 octobre 2018 ;

Considérant l'adoption du Règlement numéro 597-18 encadrant l'usage du cannabis ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la *Politique de gestion des ressources humaines* pour y intégrer certaines dispositions du *Règlement encadrant l'usage du cannabis* ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à la mise à jour de la *Politique de gestion des ressources humaines* au regard du *Règlement numéro 597-18 encadrant l'usage du cannabis*, adopté ce 5 novembre 2018 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

17 CORRESPONDANCE

Aucun élément traité ce mois-ci.

18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

19 DIVERS

Aucun élément traité ce mois-ci.

20 PERIODE DE QUESTIONS

À 20h13, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20h25.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

21 LEVEE DE LA SEANCE

584-11-18

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20h21.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue de la Ville de Shannon.